

## Session plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Mardi 23 et mercredi 24 février 2021

### Amendement présenté par l'Exécutif

#### SECTION DE LIGNE FERROVIAIRE BOËN - THIERS

Rapport n° AP-2021-02 / 17-10-4868 - Une Ambition forte pour les mobilités

#### Exposé des motifs

Cette section de ligne appartient à l'ensemble des « petites lignes » du réseau national (lignes classées UIC 7 à 9, dénommées également « petites lignes de desserte fine du territoire »).

Faute d'avoir réalisé les investissements nécessaires, les circulations ferroviaires sont suspendues depuis mi-2016 par SNCF Réseau, gestionnaire de l'infrastructure nationale, dont l'Etat est propriétaire.

La Région souhaite que soit étudiée la possibilité de rétablir la continuité ferroviaire entre Boën et Thiers, en reliant Saint-Etienne et Clermont-Ferrand.

#### Amendement

***Dans le préambule de la délibération, après le 1<sup>er</sup> item « de prendre acte des volets ferroviaires... figurant dans le document en annexe 0 », ajouter un deuxième item, rédigé comme suit :***

***La Région demande à l'Etat et à SNCF Réseau :***

- ***de ne pas procéder au déclassement de la section de ligne Boën - Thiers,***
- ***d'en préserver les installations,***
- ***de compléter les accords Etat – Région pour la relance du ferroviaire par une étude portant d'une part, sur le potentiel réel de fréquentation et, d'autre part, sur le coût de « régénération » estimé en 2016 à plus de 50 M€, étude dont la Région est prête à prendre en charge le financement à hauteur de 300 K€.***